

Cour d'appel : Versailles	CDAD Des Hauts-de-Seine	TJ : NANTERRE
Autres TJ : /		Population : 1 635 499 habitants
	Tél. : 01 40 97 11 32 Adresse : 179-191 avenue Joliot Curie 92020 Nanterre Cedex Courriel : cdad-hauts-de-seine@justice.fr Site internet : http://www.cdad-hautsde-seine.justice.fr	MJD : ➤ Blagis (à Bagneux) ➤ Châtenay-Malabry ➤ Gennevilliers
Autres CDAD du ressort : CDAD du Val d'oise CDAD des Yvelines CDAD d'Eure-et-Loire	Date de la convention initiale : 12 février 2004 Date du dernier renouvellement : 25 février 2020	Président : Mme. Catherine PAUTRAT Vice-Président : Mme. Catherine DENIS Tél. : 01 40 97 11 32 Courriel : cdad-hauts-de-seine@justice.fr
MDPAAD : Mme. Coline LEGEAY Courriel : coline.legeay@justice.fr	Régime : - Comptabilité privée - Personnel de droit public	Secrétaire général / Coordinateur : Mme. Sylvie BENARDEAU Tél. : 01 40 97 11 32 Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport :

Sylvie BENARDEAU, Secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine
Tel : 01 40 97 11 32
Courriel : sylvie.benardeau@justice.fr et cdad-hauts-de-seine@justice.fr

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDAD

1.1 Convention constitutive

1.1.1 Convention initiale

Date de signature de la convention initiale	12/02/04
Date d'approbation	11/03/04
Date de publication	31/03/04
Durée	6 ans
Comptabilité	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	10/01/14
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	aucun
Date d'approbation	/
Date de publication	/
Durée	/
Comptabilité	/

1.1.2 Renouvellements de conventions

Date de signature du renouvellement de la convention initiale	13/03/10
Date d'approbation	04/05/10
Date de publication	18/05/10
Durée	6 ans
Comptabilité	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	13/03/10
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	aucun
Date d'approbation	/
Date de publication	/
Durée	/
Comptabilité	/

Date de signature du renouvellement de la convention	10/01/14
Date d'approbation	21/03/14
Date de publication	1er mai 2014
Durée	6 ans
Comptabilité	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	10/01/14
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	aucun
Date d'approbation	/
Date de publication	/
Durée	/
Comptabilité	/

Date de signature du renouvellement de la convention	25/02/20
Date d'approbation	15/02/21
Date de publication	16/02/21
Durée	6 ans à compter du 22 décembre 2019
Comptabilité	Privée
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s)	15/01/21
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s)	aucun
Date de signature d'un avenant	aucun
Date d'approbation	/
Date de publication	/
Durée	/
Comptabilité	/

Un récapitulatif sur les renouvellements des conventions sera effectué en 2021

1.2 Composition du CDAD

1.2.1 Membres de droit

L'Etat, représenté par <ul style="list-style-type: none"> le préfet du département, le président du TJ du chef-lieu du département, et le procureur de la République près ce TJ 	<ul style="list-style-type: none"> Le Préfet des Hauts-de-Seine La Présidente du Tribunal Judiciaire de Nanterre La Procureure du Tribunal Judiciaire de Nanterre
Le département, représenté par le président du conseil départemental	Le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
L'association départementale des maires	Le président de l'association départementale des maires des Hauts-de-Seine
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	Le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau des Hauts-de-Seine
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Le président de la CARPA des Hauts-de-Seine
La chambre départementale des huissiers de justice	Le président de la chambre départementale des huissiers de justice des Hauts-de-Seine
La chambre départementale des notaires	La Présidente de la chambre départementale des notaires des Hauts-de-Seine
L'association ADIL	Le président de l'association départementale d'information sur le logement

1.2.2 Membres associés

L'association ADAVIP
L'APCE (jusqu'à son exclusion le 10 juillet 2020)
Le CIDFF Nord
Crésus
L'USMF(Union des services de médiation familiale des Hauts-de-Seine)
Médiation en seine
Le défenseur des droits
Le directeur du SPIP

1.2.3 Personnes qualifiées

Le Conseil régional d'Ile-de-France
Le directeur départemental de la cohésion sociale
Un magistrat du TJ de Nanterre
Le directeur des services territoriaux de la protection de la jeune (DTPJJ)
Le directeur des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine

1.3 Organes statutaires

1.3.1 Réunions de l'assemblée générale

DATES	ORDRE DU JOUR
25/02/20	<ul style="list-style-type: none">○ Signature de la convention constitutive du CDAD par ses membres○ Présentation et adoption du programme annuel d'activité 2020○ Présentation du budget 2020 avec renvoi du vote au prochain CA○ Questions diverses

10/07/20	<p><u>Pour l'année 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et vote du rapport d'activité 2019 définitif ○ Présentation des comptes définitifs et du bilan 2019 par l'expert-comptable avec approbation des comptes 2019 ○ Lecture du rapport du commissaire aux comptes <p><u>Pour l'année 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et vote du budget prévisionnel 2020 ○ Présentation du programme d'activité 2020 ○ Sortie de l'association APCE de l'AG à la suite de la rupture de la convention l'unissant au CDAD ○ Echanges sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité des structures ○ Questions diverses
05/01/21 par vote électronique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vote relatif à l'harmonisation du budget 2020 des crédits fléchés médiation sociale ○ Vote relatif à l'octroi d'une subvention à l'association Fossés Jean, au titre de l'année 2020

1.3.2 Réunions du conseil d'administration

DATES	ORDRE DU JOUR
25/02/20	<p><u>Pour l'année 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de l'activité 2019 ○ Présentation des comptes 2019 <p><u>Pour l'année 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du budget prévisionnel 2020 avec renvoi du vote au prochain CA ○ Convention de partenariat entre la MJD de Gennevilliers et la mission locale de Gennevilliers ○ Questions diverses
10/07/20	<p><u>Pour l'année 2019 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation du rapport d'activités de 2019 ○ Présentation des comptes définitifs et du bilan 2019 par l'expert-comptable; avec approbation des comptes 2019. <p><u>Pour l'année 2020 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et vote du budget prévisionnel 2020 ○ Sortie de l'association APCE de la convention constitutive à la suite de la rupture de la convention l'unissant au CDAD ○ Questions diverses
05/01/21 par vote électronique	<ul style="list-style-type: none"> ○ Vote relatif à l'harmonisation du budget 2020 des crédits fléchés médiation sociale ○ Vote relatif à l'octroi d'une subvention à l'association Fossés Jean, au titre de l'année 2020

Le département comporte un seul TJ : celui de Nanterre.

L'APCE 92 a été exclue le 10 juillet 2020 (explications ci-dessous au 3.1.1.).

II. MOYENS ATTRIBUES AU CDAD

2.1 Moyens budgétaires et comptables

2.1.1 Budget

❖ Éléments généraux :

Les recettes du CDAD sont en baisse par rapport aux années précédentes. Elles se déclinent ainsi :

- 215 000 euros de la Chancellerie
- 6 240 euros supplémentaires de la Chancellerie (par avenant)
- 9 700 euros de subvention fléchée de la chancellerie, dédiée à la médiation familiale
- 42 000 euros du Conseil départemental
- 6 000 euros du FIPD pour les permanences affaires familiales
- 2 500 euros du FIPD pour la justice restaurative

À la différence des années précédentes, le conseil d'administration a autorisé une écriture budgétaire supplémentaire concernant les apports en nature qui se décline comme suit :

- 75 844 euros de la chambre des notaires
- 1 920 euros de l'Ordre des avocats

❖ Pilotage budgétaire :

Le CDAD dispose de deux tableaux de suivi :

- Un tableau de suivi des dépenses et des recettes qui permet de vérifier le solde des comptes
- Un tableau de suivi du versement des subventions aux associations

Pour évaluer l'efficacité des permanences, de nouveaux outils statistiques seront créés en 2021. Les indicateurs retenus reposeront entre autre sur le nombre de personnes reçues, le coût et la nature de la permanence.

❖ Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2020 :

Au 31 décembre 2020, le fond de roulement du CDAD s'élève à un montant de 84 129,73 euros, soit 2,89 mois de fonctionnement.

❖ Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :

Les contributions des membres du GIP diffèrent quelque peu de l'annexe financière, soit en raison d'un désengagement de certains membres, soit en conséquence de la répercussion crise sanitaire.

En effet, le conseil régional d'Île de France et l'éducation nationale ne participent plus au financement du GIP.

Pour l'année 2020, la contribution de la CARPA a été revue à la baisse lors du dernier conseil d'administration du 17 mars 2021 : 22 000 euros ont été votés par rapport à la subvention initiale versée de 50 000 euros. Le différentiel sera récupéré en 2021 selon des modalités à définir.

Le festival du film judiciaire ayant été annulé en 2020, aucune participation financière des villes accueillantes n'a été effectuée.

❖ Focus sur la contribution du ministère de la justice :

	Montant demandé en 2020 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	253 000,00 euros	215 000 euros	21/04/20
Subvention complémentaire n° 1	0	6 240 euros	02/12/20
Subvention complémentaire n° 2	0		
Subvention complémentaire n° 3	0		
TOTAL :	253 000,00 euros	221 240,00 euros	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			78,80%

Une baisse de 9 % des crédits de la chancellerie a été constatée par rapport à l'année précédente.

❖ Focus sur les consultations des professionnels du droit :

	Avocats	%	Notaires	%	Huissiers	%
Montant des consultations payées par le CDAD	50 000,00 €	96,30%	0,00 €	0,00%	0,00 €	#DIV/0!
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport en nature (valorisation)	1 920,00 €	3,70%	75 844,00 €	100,00%	0,00 €	#DIV/0!

2.1.2 Comptabilité

Le CDAD des Hauts-de-Seine est géré en comptabilité privée. Le groupement dispose d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes.

L'expert-comptable et le commissaire aux comptes effectuent des vérifications avant la préparation du conseil d'administration consacré à la clôture et à la validation des comptes. Ils établissent chacun un rapport de l'activité financière de l'année N pour le premier conseil d'administration de l'année N+1. A cet effet, les documents comptables leur sont adressés : copie des chèques et factures, tableaux de suivi, relevés de compte de l'année, état des services faits.

Ils sont aussi sollicités de façon ponctuelle à la demande de la secrétaire générale du CDAD.

Les frais de fonctionnement liés à l'expert-comptable et au commissaire aux comptes s'élèvent à la somme de **6 829,20€** pour l'année 2020.

Le suivi des opérations financières est assuré à l'aide de tableaux internes.

2.2 Moyens en personnel du CDAD

➤ Personnel mis à disposition :

2020 - Personnel mis à disposition					
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Prénom NOM	« Corps » d'origine (ex : DSGJ, greffier, assistant de justice, etc.)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ¹	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, juriste, etc.)
Ministère de la Justice	Félicie CALLIPEL	Magistrat, secrétaire générale adjointe de la présidente	20 %	6 mois (janvier à juin 2020)	Secrétaire générale par intérim du CDAD
Ministère de la Justice	Elise VIEUX-MULLEMAN	Assistante de justice	40,00%	3 mois (janvier à mars 2020)	Assistante de la Secrétaire générale par intérim du CDAD
Ministère de la Justice	Sylvie BENARDEAU	DSGJ	60,00%	6 mois (juillet à décembre)	Secrétaire générale par intérim du CDAD
Ministère de la Justice	Sanaa HEDIDI	Assistante de justice	40,00%	9 mois (avril à décembre)	Assistante de la Secrétaire générale par intérim du CDAD (depuis avril 2020)

Le poste de secrétaire générale du CDAD des Hauts-de-Seine est resté vacant du mois de mai 2019 au mois de juin 2020, soit pendant 13 mois. Pendant cette période, seuls l'intérim et les urgences ont été gérés.

Une telle carence a été préjudiciable au suivi quotidien et à la mise en œuvre par le CDAD de la politique de l'accès au droit dans le département.

➤ Personnel recruté par le CDAD :

2020 - Personnel recruté par le CDAD						
Prénom NOM	Régime juridique (public ou privé)	Contrat (ex : CDI, CDD, etc.)	Montant de la rémunération annuelle (charges comprises)	Quotité de travail (ex : 80 %, 100%)	Nombre de mois d'activité dans l'année ²	Fonctions exercées (ex : secrétaire général, Juriste, etc.)
			Indiquer le montant total des rémunérations annuelles pour l'ensemble du personnel recruté			

¹ Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

² Il s'agit d'indiquer le nombre de mois dans l'année pendant lesquels la personne a travaillé dans l'année. Par exemple, pour une personne arrivée début juillet, il convient d'indiquer « 6 » ; pour une personne ayant travaillé toute l'année au CDAD, il convient d'indiquer « 12 ».

➤ [Volontaires en service civique](#)

2020 – Volontaire(s) en service civique		
Prénom NOM	Nombre de mois passés au CDAD	Missions confiées

➤ [Expérimentation SNU \(service nationale universel\)](#)

Le CDAD n'a pas participé à cette expérimentation.

III. ACTIONS MENÉES

En raison du contexte sanitaire, et plus particulièrement du confinement initié au mois de mars 2020; le CDAD a dû renoncer à de nombreuses activités projetées : le festival du film judiciaire (FFJ), la journée nationale de l'accès au droit (JNAC), les procès reconstitués, l'accueil des classes etc..

Toutefois, certaines d'entre elles ont été maintenues.

1. Maintien et développement de certaines permanences d'accès au droit au sein du TJ de Nanterre

- Violences faites aux femmes

En 2020, les permanences relatives aux affaires familiales et à l'aide juridictionnelle ont été maintenues voire accrues pour les permanences sur les violences faites aux femmes. Lors du confinement, l'activité a pu se maintenir par la voie électronique et par téléphone. La fin du confinement a permis la reprise de ces activités en présentiel. Elles sont assurées par les juristes du CIDFF de Nanterre depuis juillet 2016.

- Permanences écrivains publics

Dans la continuité du partenariat conclu en 2018 avec l'association AGIRabcd, les permanences d'écrivains publics au sein du TJ de Nanterre ont pu se poursuivre. Si le confinement a nécessité la suspension de la permanence habituellement assurée, celle-ci a toutefois pu reprendre à partir de la mi-octobre 2020. Ainsi, l'association AGIRabcd intervient bénévolement une fois par semaine dans les locaux du tribunal judiciaire de Nanterre, au sein de l'extension. Elle s'est engagée à poursuivre son action auprès des justiciables qui souhaitent, en toute confidentialité, obtenir de l'aide pour formaliser des démarches. Prêteurs de plume, les écrivains publics leur apportent une aide essentielle dans la compréhension ou la rédaction de dossiers juridiques.

2. Renouveler les actions en faveur des jeunes

- Le festival du film judiciaire

En partenariat avec le Barreau des Hauts-de-Seine, la Direction des services départementaux de l'Education nationale, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, et les communes du

département, le CDAD avait prévu la reconduction de l'organisation du Festival du film judiciaire pour l'année 2020, pour la dixième année consécutive. Ce festival procède de la volonté de développer la conscience citoyenne des lycées et de les éclairer sur le fonctionnement du système judiciaire.

Le film retenu était « Une intime conviction », relatant la saga judiciaire Suzanne Viguié. La thématique abordée, était le droit au doute dans la quête de vérité lors d'un procès. Un débat animé par des professionnels du droit était prévu.

La communication a été faite sur le site internet du CDAD le 28 janvier 2020, les lycées partenaires ont été informés de la tenue prochaine du FFJ, et les professionnels du droit avaient confirmé leur présence.

Toutefois, en raison du confinement imposé par le Président de la République le 15 mars 2020, pour une durée indéterminée, le CDAD s'est vu contraint d'annuler la tenue du FFJ. La prorogation du confinement et les strictes mesures sanitaires l'accompagnant n'ont pas permis la reprise du FFJ en 2020.

- Les procès reconstitués au sein du TJ de Nanterre

Tout comme pour le FFJ, l'organisation des procès reconstitués au sein du TJ de Nanterre n'a pu aboutir, du fait du contexte sanitaire.

- L'accueil des classes et des étudiants au sein du Tribunal judiciaire de Nanterre

Le confinement imposé par la situation sanitaire a contraint le CDAD à annuler ce projet pour l'année 2020.

Toutefois, dans le strict respect des gestes barrières, le CDAD a accueilli des collégiens de 3ème en stage.

- Dispositif InitiaDROIT

Depuis la signature de la convention le 24 mai 2018, renouvelée par tacite reconduction pour l'année 2020, l'association InitiaDroit, reconnue d'utilité publique, a vocation à appuyer le CDAD dans l'ambition d'améliorer l'accès au droit, du jeune public. L'association est subventionnée par le SADJAV, et travaille en étroite collaboration avec le barreau des Hauts-de-Seine. Elle est constituée par un réseau d'avocats bénévoles, qui interviennent dans des établissements scolaires au moins deux fois par an, sur un format de 2 fois 1 heure en collège ; et 2 fois 2 heures en lycée; avec comme supports des cas pratiques validés par l'inspection d'histoire et de géographie de l'éducation nationale, couvrant tous les domaines juridiques et dont les thématiques diffèrent selon les classes.

L'action InitiaDroit permet ainsi aux avocats d'être au contact des lycéens, ce qui n'était plus le cas depuis la dénonciation de la convention de partenariat par l'éducation nationale.

En 2020, en raison de la crise sanitaire, toutes les interventions InitiaDROIT ainsi que toutes les manifestations ont été suspendues par le ministère de l'Éducation Nationale.

3. Renouveler le soutien aux permanences d'accès au droit

Le CDAD a maintenu son soutien aux permanences d'accès au droit par le financement de :

- 13 associations intervenant sur les thématiques suivantes : surendettement, aide au logement, droit des femmes et des familles, médiation familiale, droit des étrangers, droit du travail, permanences pour mineurs, aide aux victimes d'infractions pénales, une association dédiée au PAD spécialisé de la maison d'arrêt de Nanterre.

Le CDAD s'est attaché également à soutenir pour la seconde année consécutive une association intervenant pour la lutte contre la fracture numérique qui constitue une priorité pour notre groupement.

4. Développer la communication du CDAD

En 2020, le CDAD a pris contact avec une société aux fins de refonte totale de son site internet. Une telle action est en prévision pour l'année 2021.

Par ailleurs, la mise à jour du Guide de l'accès au droit a été initié, et trouvera son aboutissement et sera publié sur le site du CDAD en 2021.

La Journée nationale d'accès au droit, reconduite chaque année, était initialement prévue pour le 25 mai 2020. En raison du contexte sanitaire, il n'a pu se tenir. Le CDAD se tient néanmoins prêt à reconduire son organisation en 2021.

5. Les actions thématiques

- Inauguration de la première structure France Services et formation de ses agents d'accueil

Le 8 janvier 2020, la Présidente du CDAD, Madame PAUTRAT, a participé à l'inauguration de la nouvelle structure France Services de Villeneuve-la-Garenne, en compagnie de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et du Maire de Villeneuve-la-Garenne.

Afin de promouvoir l'action des structures France Services et sous le pilotage de la Préfecture, le CDAD a participé à la formation pour les agents d'accueil de ces structures. Ces formations ont été orientées sur l'accueil et la direction des individus faisant face à un litige ou un conflit ainsi que celle des victimes d'infractions.

- Renouvellement du partenariat entre l'association AGIRabcd et le CDAD

Le 28 janvier 2020, la Présidente du CDAD a signé, avec M. Jacques RONDEAU, représentant de l'association AGIRabcd, une convention renouvelant le partenariat existant depuis 2018.

Cette prorogation, est la manifestation d'une volonté de renforcement des liens entre le CDAD et les écrivains publics, dont les missions apparaissent particulièrement nécessaires à la politique d'accès au droit.

- Communication pour les victimes de violences conjugales pendant le confinement

L'actualité n'a cessé de montrer combien le confinement était source de violences conjugales et intrafamiliales exacerbées.

Afin de ne pas priver les victimes de tout soutien juridique, le CDAD a œuvré à s'assurer de la continuité des permanences pendant le confinement. Après s'être entretenu avec les associations partenaires spécialisées dans le traitement de ce contentieux, le CDAD a publié un article afin d'informer le public de la continuité des permanences relatives aux affaires familiales, par téléphone et courriel.

Par ailleurs, dans un article publié le 6 avril 2020 sur son site internet, le CDAD a relayé les informations relatives à la protection des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, fournies par le Gouvernement.

3.1 Maillage territorial mis en place

3.1.1. Lieux d'accès au droit créés ou fermés en 2020

Lieux d'accès au droit créés en 2020 :

- **Création et inauguration de la nouvelle structure France Services de Villeneuve-la-Garenne du 08 janvier 2020 :**

La désertification des services publics et le nomadisme administratif dans la ville de Villeneuve-la-Garenne ont constitué des facteurs justifiant la création d'une structure France services, les habitants de cette ville souffrant du manque de services publics de proximité. Grâce à l'ouverture de cette nouvelle structure, ils bénéficieront d'un accueil et d'un accompagnement juridique de premier niveau par des agents polyvalents formés par les membres du CDAD.

La mise en œuvre de cette nouvelle structure a été initiée par la ville de Villeneuve-la-Garenne auprès de la préfecture et soutenue par le CDAD.

A ce jour, nous n'avons pas reçu les statistiques 2020 de cette structure.

3.1.2 Lieux d'accès au droit pérennisés en 2020

- **Lieux généralistes**

INTITULÉ DU LIEU	NATURE DE LA STRUCTURE (PAD ou RAD ³)	NOMBRE DE PERSONNES RECUES EN 2020 ⁴
MJD Blagis	MJD	7878
MJD Châtenay	MJD	6696
MJD Gennevilliers	MJD	NC
PAD Villeneuve-la-Garenne	PAD	2150
PAD Boulogne-Billancourt	PAD	7250
PAD Clichy	PAD	2366
PAD Rueil-Malmaison	PAD	1874
PAD Saint-Cloud	PAD	NC
PAD Suresnes	PAD	NC
PAD Colombes	PAD	NC
PAD Antony	PAD	1009
PAD Asnières	PAD	NC
PAD Nanterre ACACIAS	PAD	NC
PAD Meudon	PAD	NC
PAD Courbevoie	PAD	NC
RAD TJ Nanterre	RAD	903 (droit de la famille et aide juridictionnelle CIDFF) + 113 (droit du travail CIDFF) + 38 (écrivain public) = 1054

³ (lieu à rattacher impérativement à l'une de ces dénominations conformément à la fiche envoyée sur ce sujet aux CDAD à la suite du sondage réalisé en 2017)

⁴ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

RAD SFM Clichy	RAD	1435
RAD Valérie Méot Nanterre MOSAIC	RAD	NC
	TOTAL :	NC

Lieux spécialisés :

INTITULÉ DU LIEU	NATURE DE LA STRUCTURE (PAD ou RAD)	PUBLICS ET/OU THÉMATIQUES CIBLÉS ⁵	NOMBRE DE PERSONNES RECUES EN 2020
PAD de la maison d'arrêt de Nanterre	PAD	PAD en établissement pénitentiaire	792
		TOTAL :	792

3.1.3 Focus sur l'implantation de certains dispositifs d'accès au droit

❖ Dispositifs d'accès au droit en juridiction

JURIDICTION	NATURE DE LA STRUCTURE IMPLANTÉ (PAD ou RAD)	INTERVENANT(S) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics, etc.)	NOMBRE DE PERSONNES RECUES EN 2020 DANS LE CADRE DU PAD/RAD ⁶
TJ NANTERRE	RAD	CIDFF Nord (famille + aide juridictionnelle + droit du travail)	903
TJ NANTERRE	RAD	CIDFF Nord (droit du travail)	113
TJ NANTERRE	RAD	CIDFF Nord (généraliste)	613
TJ NANTERRE	RAD	Ecrivain public	38
		TOTAL :	1667

Relations entre les dispositifs d'accès au droit et les SAUJ :

La création récente des SAUJ au sein du tribunal judiciaire de Nanterre et des tribunaux de proximité n'a pas permis d'obtenir sur l'ensemble de l'année 2020 des relations développées entre les dispositifs d'accès au droit en juridiction et les SAUJ.

En effet, l'implantation du SAUJ en matière civile du TJ de Nanterre est récente, mai 2020, et sa mise en place se poursuit concernant les matières pénales.

Cependant, dès le second semestre 2020, les relations entre les dispositifs civils d'accès au droit au sein du RAD du TJ de Nanterre et le SAUJ n'ont cessé de croître. Une rapide, étroite et constructive collaboration s'est instaurée entre les associations et les agents SAUJ, accompagnée d'outils pour la mise en place des permanences par les associations (prise de RDV des permanences d'accès au droit par téléphone par les agents SAUJ, délivrance de tickets de permanences par les agents SAUJ).

⁵ (jeunes, personnes âgées, personnes étrangères, personnes handicapées, PAD en hôpital psychiatrique, PAD en établissement pénitentiaire, lieu d'accès au droit en établissements scolaire, en maisons de retraite, en centres d'associations caritatives, en centre d'hébergement d'urgence, en centres d'accueil des demandeurs d'asile, etc.)

⁶ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

Les relations entre les dispositifs d'accès au droit en juridiction et les SAUJ doivent se poursuivre et s'intensifier en 2021, y compris avec les SAUJ des tribunaux de proximité et les structures France Services.

❖ Dispositifs d'accès au droit dans les France Services (FS)

France Services	Nature de la structure implantée (PAD ou RAD)	La structure est-elle itinérante (bus, caravane, pirogue, etc.) ou fixe ?	Intervenant(s) (association(s), professionnels du droit, écrivains publics, etc.)	Nombre de personnes reçues en 2020 dans le cadre du PAD/RAD ⁷
Villeneuve-la-Garenne		fixe		
Antony		fixe		
Colombes		fixe		
			TOTAL : 0	

Ces trois structures France Services ont été labellisées au 1^{er} janvier 2020.

Aucune d'elle n'a bénéficié au cours de l'année 2020 de permanences d'accès au droit organisées par le CDAD.

3.1.4 Evaluation

➤ **Voir le tableau « évaluation CDAD 92 -2020 » ci-joint.**

Le maillage territorial :

19 structures d'accès au droit composent le département (3 MJD, 13 PAD, 3 RAD) et 5 structures France à ce jour dont 3 labellisées en 2020.

En 2016, le CDAD avait constaté, après une analyse géographique du département, que les habitants du centre des Hauts-de-Seine bénéficiaient peu de lieux d'accès au droit de proximité.

La labellisation en 2019 des PAD de Rueil-Malmaison et de Boulogne-Billancourt ont permis de rééquilibrer l'offre d'accès au droit au centre du département.

Cependant, au regard de la dépêche du 09 décembre 2020 du Garde des Sceaux sur le réseau d'accès au droit « point-justice » et l'articulation avec le réseau France Services, une nouvelle étude sur le maillage territorial a commencé fin 2020 pour se poursuivre en 2021.

3.1.5 Articulation avec les MJD

L'articulation du CDAD s'articule en premier lieu autour des MJD, des structures d'accès au droit ainsi qu'en lien depuis l'année 2020 avec les structures France services.

Les 3 MJD (Gennevilliers, les Blagis et Châtenay-Malabry) sont situées dans l'arrondissement judiciaire du chef-lieu du département. Elles présentent à la fois un volet judiciaire, et un volet d'accès au droit. Elles demeurent incontournables dans le département, et le personnel qui y travaille représente un

⁷ (il s'agit des personnes reçues en présentiel et en distanciel : messagerie électronique, visioconférence, téléphone, etc.)

gage de qualité et d'efficacité, que le CDAD souhaite mettre en avant. En 2020, l'organisation des conseils des maisons ont permis d'échanger sur les pratiques, et d'envisager de nouvelles perspectives d'actions.

En revanche, comme en 2019, **le CDAD déplore le manque de personnel dans les MJD**. Le **manque de greffier, problématique récurrente**, et la **vétusté du matériel informatique** constituent un frein véritable au bon fonctionnement de la MJD et à la bonne administration des permanences.

3.2 Actions du CDAD

3.2.1 Actions thématiques

A titre liminaire, il convient de rappeler que le CDAD n'a pas échappé aux répercussions de la crise sanitaire. Cela s'est traduit notamment par une baisse substantielle des activités habituellement entreprises, et par la non-concrétisation de nouveaux projets.

En outre, les divers échanges entre les membres du CDAD ont abouti à l'émergence de nombreuses idées d'actions à mettre en œuvre pour garantir et démocratiser davantage l'accès au droit.

Après plusieurs sollicitations auprès du Ministère de la Justice, il est apparu que le confinement imposé sur l'ensemble du territoire nous a empêché de poursuivre et de concrétiser nos actions.

Par conséquent, la liste ci-dessous apparaît peu alimentée.

Néanmoins, les réflexions autour de nouveaux projets, se poursuit, et le CDAD se tient prêt à les concrétiser dès que possible.

- ❖ **En faveur des détenus :** /
- ❖ **En faveur des personnes étrangères :** /
- ❖ **En faveur des personnes en situation de handicap :** /
- ❖ **En faveur des personnes hospitalisées :** /
- ❖ **En faveur des jeunes :**

Le Festival judiciaire du Film, les procès reconstitués et l'accueil des classes avaient été préparés. En raison du contexte sanitaire, l'ensemble de ces activités n'ont pu avoir lieu, en 2020. Le CDAD est prêt à les mettre de nouveau en œuvre, dès que la situation sanitaire le permettra.

- ❖ **En faveur des personnes âgées :**
- ❖ **En faveur des personnes en situation précaire :**

Le CDAD souhaite mettre en place voire augmenter des permanences pour lutter contre la fracture numérique

- ❖ **En faveur des femmes victimes de violences conjugales et des familles :**

Le CDAD permet au CIDFF Nord, assurant des permanences relatives aux violences conjugales et affaires familiales, de disposer de locaux et de matériel au sein du Tribunal Judiciaire de Nanterre. Une salle avec matériel est réservée, tous les jours, à l'association.

3.2.2 Actions de communication

En 2020, la Journée nationale de l'accès au droit a été annulée.

Un projet de bus itinérant avait été élaboré; puis annulé du fait du COVID19.

3.2.3 Outils de communication

- Le Guide de l'accès au droit : une réflexion a été entreprise, fin 2020, s'agissant du renouvellement du guide d'accès au droit. Un tel projet a été concrétisé début 2021, avec l'édition d'un nouveau Guide de l'accès au droit, mis à jour, simplifiant, et recensant l'ensemble des informations nécessaires à tout usager désireux de saisir un lieu d'accès au droit. Ce nouveau guide a par ailleurs été publié sur le site internet du CDAD.
- Le site internet : une prise de contact a été effectuée entre le CDAD et une société prestataire, afin de procéder à une refonte totale du site internet du CDAD, pour le rendre plus optimal et fonctionnel. Un tel projet sera poursuivi en 2021, sous réserve de l'orientation éventuelle du SADJAV vers une refonte de l'ensemble des sites internet des CDAD.

Par ailleurs, le CDAD a continué à poster des articles sur son site, afin de tenir les usagers au courant des différentes activités entreprises.

- Les réseaux sociaux : une réflexion a été entreprise quant à l'opportunité de favoriser la communication du CDAD, par l'usage des réseaux sociaux. Si la priorité actuelle demeure la refonte du site du CDAD, il n'en demeure pas moins que le projet d'ouvrir un compte twitter recensant l'activité du CDAD est en gestation.

Pour information, en 2021, le CDAD a fait de la politique de communication de l'accès au droit une de ses priorités, et y a d'ores et déjà contribué.

IV. BILAN DE L'ANNEE 2020 - PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

4.1 Bilan de la politique locale d'accès au droit menée en 2020

L'année 2020 a fortement été impactée par la crise sanitaire. De nombreuses actions ont dû être annulées ou repensées différemment.

Par ailleurs, le premier semestre 2020 a également été difficile pour le fonctionnement du CDAD en l'absence de secrétaire général depuis mai 2019. L'intérim, assuré par la secrétaire générale adjointe de la présidente, a permis de pallier aux besoins urgents et indispensables du CDAD, sans pouvoir le faire fonctionner pleinement.

Malgré l'arrivée d'un DSGJ, le 1er juillet 2020 en qualité de secrétaire générale par intérim dont la mission première a été de se familiariser avec ses nouvelles fonctions tout en renouant progressivement les liens avec l'ensemble des 19 structures du département, la politique locale d'accès au droit menée en 2020 par le CDAD n'a pas été déployée de manière satisfaisante.

4.2 Perspectives pour l'année 2021

4.2.1 Moyens prévisionnels

- Ressources, dépenses, résultat prévisionnel et fond de roulement prévisionnel : voir budget prévisionnel 2021 en pièce jointe.
- Effectifs prévisionnels :
 - recrutement d'une chargée de mission « justice de proximité » auprès de la présidence qui serait chargée de la mise en œuvre du réseau « Point-Justice »
 - recrutement de contractuels B dans les 3 MJD (demandes qui n'a pas été retenues)

4.2.2 Actions prévisionnelles

- **Mise en œuvre la dépêche du Garde des Sceaux en date du 9 décembre 2020 sur le réseau « Point Justice ».** Plusieurs actions seront entreprises en ce sens, en 2021 :
 - Janvier 2021 : Prise de contact par téléphone de l'ensemble des structures depuis
 - Février 2021 : Envoi d'un questionnaire en ligne à l'ensemble des structures pour obtenir de la part de la nouvelle équipe CDAD une vue d'ensemble des structures existantes et permettre une mise à jour des informations concernant la tenue des permanences dans le but d'une refonte du site internet du CDAD
 - Création d'une nouvelle carte d'accès au droit dans le département où figurent les tous les points-justice ainsi que les France Services
 - Nouveau guide de l'accès au droit mis en ligne sur le site internet du CDAD
 - 10 mars 2021 : Réunion d'information générale et de prise de contact avec les structures
 - Mi-mars à mi-avril : déplacement dans toutes les structures
 - Refonte du site internet en cours d'élaboration
- **Poursuite et renforcement du maillage territorial** de l'accès au droit et à la justice articulé avec le réseau France services en dispensant des formations et en y développant des permanences conciliateurs
- **Mise à jour des conventions des MJD ainsi que les conventions avec nos partenaires sociaux**
- **Mise en place d'une enquête de satisfaction** dans les structures sur la période de mai/juin, voire la renouveler en septembre/octobre
- **Développement de la communication au sein des structures (PAD/RAD/MJD)** avec l'élaboration et la mise en place d'affiches, de flyers, et autres outils de promotion de l'accès au droit ;
- **Refonte du Guide de l'accès au droit**, afin de l'actualiser et de le rendre plus accessible.
- **Lutte contre la fracture numérique** avec le financement de permanences destinées aux personnes dans le besoin
- **Mise en œuvre de nouvelles permanences au sein du TJ de Nanterre**
 - « **d'écrivains publics numériques** », en étroite collaboration avec les étudiants de l'université de Nanterre
 - **Conciliateur de justice**
 - **Délégué des défenseurs des droits**
- **Organisation de la nuit du droit** (4 octobre 2021)
- **Reprise des activités habituelles du CDAD**, sous réserve des conditions sanitaires (JNAD, FFJ, accueil des classes, procès reconstitués...).

4.2.3 Observations éventuelles

L'année 2020 se révèle très peu représentative de l'activité habituelle du CDAD.

En effet, outre les contraintes du contexte sanitaire, le manque de personnel s'est fait cruellement ressentir. Le départ de l'assistante de justice, ainsi que de la Secrétaire générale du CDAD ont considérablement impacté la gestion du CDAD.

